



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1169 / MSP

Le Ministre

Papeete, le 16 MAI 2024

Affaire suivie par :
ycean-jer

à



Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Question orale relative à l'ICE en Polynésie française

Réf. : Question orale de Mme Cathy PUCHON, représentante à l'APF du groupe Tapura Huiraatiraa réceptionné au ministère de la santé le 14 mai 2024

La ora na Madame la représentante de l'Assemblée de la Polynésie française,

Je vous remercie pour votre question relative à la crise de l'ice en Polynésie française.

La consommation de méthamphétamine, aussi connue sous le nom de "Ice", en Polynésie française, représente un défi majeur pour la santé publique et la sécurité.

Les effets dévastateurs sur la santé incluent des troubles mentaux graves comme la psychose et la dépression, ainsi que des atteintes sur les organes vitaux dont le cœur et le cerveau.

L'impact social est tout aussi alarmant, avec des conséquences sur les relations familiales et sociale avec une augmentation de la violence.

Selon les renseignements pris auprès du centre de prévention et de soin des addictions (CPSA) la consommation de Ice est en augmentation, avec un début de consommation à des âges de plus en plus précoces. Les réseaux de distribution quant à eux sont les mêmes que ceux du Pakalolo. Et les dealers lors de pénurie de paka, proposent des doses gratuites de Ice, phénomène particulièrement inquiétant.

Pour y faire face, il est essentiel que les services du Pays et de l'Etat agissent en étroite collaboration dans la lutte contre ce fléau. Les ministères de la santé, de la jeunesse, de l'éducation et de la solidarité mènent des travaux visant à la mise en place de mesures de prévention et d'information sur les dangers de la consommation de cette drogue.

Pour ma part il est essentiel d'améliorer les capacités de prise en charge et de traitement des toxicomanies notamment par l'ouverture du pôle de santé mentale (PSM).

Aussi, pour répondre à vos préoccupations concernant le PSM, je me permets de vous rappeler madame la représentante, que ce projet a débuté il y a 14 ans, ce qui soulève des questions sur l'importance que lui avait accordée le gouvernement précédent.

En tant que ministre de la santé, je fais de la santé mentale en Polynésie française une de mes principales priorités d'action. C'est pourquoi, dès le vote du collectif budgétaire en juin 2023, une allocation de 1,4 milliard F CFP a été attribuée pour la poursuite des travaux du PSM.

Ce projet est essentiel non seulement pour améliorer l'accès aux soins pour les personnes souffrant de troubles mentaux, mais aussi pour intégrer des services de lutte contre les addictions, un enjeu majeur pour le Fenua.

Ainsi, nous avons organisé des ateliers avec les nouveaux chefs de service concernés pour réévaluer le projet. Cette démarche a permis de remobiliser et remotiver les équipes.

Un état des lieux a été dressé permettant d'identifier les différents chantiers à mener tels que l'aménagement et l'organisation du PSM.

Les travaux se poursuivent pour définir le mode de gouvernance de l'établissement et son financement.

La livraison du bâtiment par la société G2p est prévue pour le mois de novembre 2024, suivie de l'inspection de la commission de sécurité en décembre 2024.

L'intégration des équipes est programmée pour le premier trimestre de 2025.

Nous restons ouverts au dialogue et à la collaboration avec l'Assemblée de la Polynésie française pour assurer la meilleure prise en charge possible de la santé de nos concitoyens.

Maururu roa pour votre compréhension.



Cédric MERCADAL